

Agro-industrie, véganisme et élevage

Hugues BERGER

Saône-et-Loire • Automne 2023

Au début de l'été, nous avons appris par *Le Journal de Saône-et-Loire* (JSL) qu'une exploitation agricole de Saint-Pierre-le-Vieux avait été la cible de L214. L'association de protection des animaux a diffusé des vidéos prises à la sauvette dans un bâtiment d'engraissement de chevreux à l'insu des propriétaires et a porté plainte contre les exploitants pour « maltraitance ».

Nous ne commenterons ni les vidéos, qui ne nous intéressent pas, ni les pratiques de ces exploitants, que nous ne connaissons pas. Nous voulons juste apporter quelques informations d'ordre général dans l'espoir qu'elles aideront à comprendre la situation.

L'intégration

L'article du JSL mentionne que l'exploitation engraisse des chevreux en intégration pour le compte de Palmidor, l'abattoir industriel de Trambly. Il précise que les chevreux appartiennent à Palmidor, mais le lecteur est censé se débrouiller avec ces informations lacunaires pour se forger une idée. C'est que le modèle intégré est largement répandu, rarement questionné mais finalement très peu connu en dehors du monde agricole. Cela vaut la peine de s'y attarder un peu.

L'intégration est une forme de contrat qui lie une exploitation agricole à une entreprise agroalimentaire. L'entreprise délègue une partie de sa production à l'exploitant dans une stricte division du travail. La production de denrées animales est généralement hors-sol, c'est-à-dire que les animaux sont confinés dans des bâtiments sous atmosphère contrôlée (température, hygrométrie, luminosité...). C'est ainsi qu'est produit l'essentiel de la viande en France (porc, volaille, veau, chevreau, lapin...), mais aussi les œufs ou encore le lait, parfois sous forme de coopérative.

Sauf cas particuliers, les animaux sont la propriété de l'industriel, qui les livre à l'exploitant et revient les chercher à la fin d'une période allant de quelques semaines à quelques mois. L'exploitant met son

outil de travail (bâtiment, matériel...) et sa force de travail à la disposition de l'entreprise, qui fixe l'objectif, fournit le cahier des charges et les intrants nécessaires à la production (aliments, traitements, produits vétérinaires...). Elle encadre la production de manière très rigide et achète le produit à un prix non négociable.

Uber avant l'heure

Ce mode de production, indissociable de l'industrialisation de l'agriculture, est apparu en France dans les années 1960. Déjà à l'époque, Bernard Lambert et les paysans travailleurs parlaient de « salariés à domicile » et qualifiaient les agriculteurs de « nouveaux prolétaires ». Il faut dire que les contraintes imposées à l'exploitant ne lui laissent aucune marge de manœuvre. Il n'est pas exagéré de parler de lien de subordination, qui caractérise la relation du salarié à son patron, mais l'intégration permet aux industriels de s'affranchir des obligations d'un employeur : le droit du travail ne s'applique pas à l'exploitant. En particulier, l'exploitant ne perçoit pas de salaire minimum et son temps de travail n'est pas compté. Par ailleurs, il supporte tous les risques : l'achat et l'entretien du bâtiment sont à sa charge, et les pertes de production sont déduites de son prix de vente. Le seul qui gagne à coup sûr, c'est l'industriel. L'ubérisation du travail n'a rien de nouveau, mais tant qu'elle se cantonnait aux « péquenauds », elle n'intéressait personne. Aujourd'hui tout le monde a ce mot à la bouche, mais on oublie toujours de parler de l'intégration dans les productions animales. Qu'à cela ne tienne. L'exploitant agricole est besogneux. Il est libre de s'autoexploiter et peu enclin à se plaindre. C'est aussi une des catégories socio-professionnelles qui se suicident le plus¹.

1 Une étude de la Caisse centrale des mutualités agricoles (CCMSA) dénombre 605 morts par suicide sur l'année 2015, soit près de deux suicides par jour en moyenne. Cette surmortalité est encore plus marquée dans le secteur des productions animales.

Ceci n'est pas de l'élevage

Les ateliers de production industrielle sont parfois appelés élevages intégrés ou élevages hors-sol. C'est un abus de langage qu'il faut corriger sans attendre. L'élevage est une vie au milieu des animaux. L'éleveur les connaît, les observe et les soigne individuellement. Il leur assure un environnement sain et une alimentation saine qui correspondent à leurs besoins naturels. Il assure la pérennité du troupeau en veillant à sa reproduction selon des critères de sélection qui lui sont propres.

Dans les bâtiments industriels, les conditions de vie hors-sol des animaux, leur temps de séjour sur l'exploitation, les conditions de travail de l'exploitant, tout va à l'encontre du geste d'élevage le plus élémentaire. Il n'est pas rare cependant que l'exploitant d'atelier intégré soit aussi éleveur par ailleurs. Mais s'il se laisse guider par son instinct d'éleveur, son élan est brisé par le technicien et le vétérinaire de l'intégrateur, dont les prescriptions anéantissent toute initiative qui s'écarte de la procédure.

Dans les ateliers d'engraissement, les animaux, qui ont été retirés à leur mère dès leur plus jeune âge, sont enfermés nuit et jour dans des bâtiments. Veaux et chevreaux sont des sous-produits, pour ne pas dire des déchets, de l'industrie laitière et fromagère. Ils sont engraisés avec un autre déchet industriel : la surproduction de lait transformée en poudre de lait. Les chantres du développement durable apprécieront cette ébauche d'économie circulaire où les déchets des uns font les profits des autres.

La plupart de ces animaux sortent d'autres unités de production industrielle, parfois intégrées elles aussi. Cependant, même les petits élevages bio avec transformation à la ferme vendent leur veaux et chevreaux aux industriels pour un prix dérisoire. « C'est toujours moins cher que de faire venir l'équarrissage. » En effet, les fromages fermiers se vendent très bien alors que la viande de veau, et surtout celle de chevreau, n'est pas aussi rentable. Il est donc plus

économique de se débarrasser des petits au plus vite pour maximiser la production de lait.

Entassés dans des bâtiments, les animaux vivent dans une atmosphère confinée, avec lumière artificielle et aliment concentré, complémenté et bourré de médicaments. Ils sont issus de races hyper-sélectionnées selon des critères de performance économique au détriment de la rusticité. Affaiblis, ils présentent une immunité individuelle et collective altérée, et les conditions de vie concentrationnaires en font des hôtes privilégiés pour toutes sortes d'agents pathogènes. Ce mode de production animale, inspiré du fonctionnement de l'usine, faisait rêver les zootechniciens depuis la fin du XIX^e siècle, mais il se heurtait à des problèmes récurrents de surmortalité. Il n'est devenu rentable qu'avec l'usage massif et systématique des antibiotiques. De fait, la très grande majorité de la production mondiale d'antibiotiques sert aujourd'hui à assurer la rentabilité de la production animale industrielle. Et pourtant, la mortalité y reste très importante. Dans ces circonstances, on ne peut pas parler d'élevage. Il est plus juste de parler de gestion industrielle de cas pathologiques destinés à l'alimentation. La violence de tels procédés saute aux yeux, mais elle est rarement le fait d'individus malveillants comme le laisse penser la plainte de L214. Cette violence est structurelle, inhérente au mode de production industriel, et plus particulièrement à l'intégration. Si on ne peut pas totalement exclure la responsabilité des exploitants (tout comme celles des consommateurs), elle doit être replacée dans le contexte économique et social de notre époque. En particulier, l'affaiblissement de l'agriculture de subsistance² par le capitalisme mondialisé soutenu par les gouvernements nationaux et les organisations mondiales (OMC, FMI...).

Présentée sans fard, la production intégrée n'est pas franchement séduisante. De fait, peu d'exploitants rêvent d'engraisser des

2 *La Subsistance*, de Maria Mies et Veronika Bennholdt-Thomsen, éd. La Lenteur, 2022.

animaux entassés dans des bâtiments nauséabonds. On peut se demander pourquoi l'intégration est si répandue. Il n'y a sûrement pas de réponse unique à cette question, mais certains éléments récurrents laissent penser qu'ils sont déterminants dans le choix de l'exploitant.

Le discours des intégrateurs

Les industriels qui proposent des contrats d'intégration ne présentent évidemment pas les choses comme nous. Ils vantent les avantages de ce mode de production, avec une bonne dose de mauvaise foi. Grâce à l'intégration, l'exploitant serait libre d'organiser son activité comme il l'entend. Chaque atelier ne demandant que quelques heures de travail par jour, il pourrait aisément gérer plusieurs ateliers ou bien greffer un atelier sur l'activité principale de la ferme. Nous avons vu que la liberté de l'exploitant se borne au cadre du protocole que lui impose l'intégrateur. Quant à la charge de travail, l'astreinte quotidienne est plutôt légère lorsque tout va bien. Elle se résume parfois à vérifier que la machinerie fonctionne conformément au cahier des charges (ventilation, régulation de température, gestion de la luminosité, distribution de l'aliment...) et à traverser le bâtiment pour en sortir les cadavres. Lorsque tout va bien. Car la moindre panne dans le système automatisé génère un stress important et un surcroît d'activité : distribuer l'eau ou l'aliment à la main est fastidieux sinon impossible ; l'arrêt de ventilation ou de chauffage peut rapidement occasionner des pertes importantes dans la population d'un bâtiment. Par ailleurs, il ne faut pas oublier tout le travail qui s'ajoute à l'astreinte quotidienne : le curage et la désinfection des bâtiments, la réception et l'installation d'un nouveau lot d'animaux, les manipulations telles que les prises de sang ou la vaccination systématique de tous les animaux, les soins particuliers aux animaux les plus mal en point ou encore le chargement des animaux pour l'abattoir. De longues journées de travail que l'exploitant découvre après avoir engagé les investissements financiers.

Mais l'argument principal, celui qui est déterminant pour les décideurs (administration, financeurs...), c'est celui du revenu garanti. En théorie, le contrat d'intégration garantit à l'exploitant un revenu de base qui peut être assorti de primes selon les résultats. Là encore, le revenu est garanti si les objectifs fixés par l'intégrateur sont atteints. Malheureusement, les lots se suivent et ne se ressemblent pas. Certains lots d'animaux en mauvais état peuvent même occasionner des pertes financières importantes pour l'exploitant. Et l'intégrateur sait que tel ou tel lot est mal en point avant même de l'expédier. Il a, de ce fait, un pouvoir énorme sur l'exploitant sous contrat, qui se fait le plus discret possible. Une ancienne exploitante sort pourtant du silence dans une interview³ où elle dénonce « le droit de vie ou de mort » des industriels sur les exploitations sous contrat. Elle parle également des raisons qui l'ont poussée à signer ce contrat et de celles qui l'ont menée à vouloir « sortir du monde agricole mafieux ».

Administrations, banques et autres parasites

La profession d'exploitant agricole est très administrée⁴ et il existe au moins deux cas où l'atelier en intégration permet de répondre aux exigences de l'administration. Pour obtenir le statut de chef d'exploitation, et bénéficier d'une couverture sociale, il faut une surface minimum d'affiliation (SMA) et, lorsque la surface agricole n'est pas suffisante, elle peut être complétée par un ou plusieurs ateliers hors-sol, qui donnent une équivalence pour atteindre la SMA. Par ailleurs, le cas le plus fréquent d'implantation d'un atelier hors-sol est l'installation en société d'un jeune agriculteur avec les aides de l'État. Qu'il s'agisse d'un enfant, d'un conjoint ou de tout autre nouvel associé, l'attribution des aides à l'installation (aides JA) doit

3 Émission *Les Pieds sur terre* du 25 avril 2023, « Éleveurs enchaînés : “Je veux sortir du monde agricole mafieux” », d'Inès Léraud, France Culture. Disponible en réécoute sur le site internet de l'émission.

4 *Le Ménage des champs*, de Xavier Noulhianne, éd. du Bout de la ville, 2016.

être justifiée par une augmentation de la production. Il faut bien comprendre que la viabilité de l'exploitation ne nécessite pas toujours cette augmentation⁵ : c'est une obligation purement administrative. L'accès au foncier étant difficile, il faut souvent répondre à cette injonction avec une même surface agricole. C'est-à-dire augmenter la valeur ajoutée (transformation, vente directe...) ou, le plus souvent, intensifier la production. Dans ce cas, la production hors-sol, généralement en intégration, présente les garanties nécessaires pour l'attribution des aides.

Lorsque ce ne sont pas les contraintes administratives, ce sont parfois les banques qui exigent l'implantation d'un atelier intégré pour financer un projet agricole. Quand elle juge qu'un projet est trop risqué financièrement, la banque impose au candidat à l'installation un atelier supposé plus rentable. Le montant de l'emprunt s'envole alors pour atteindre des sommes colossales, parfois au-delà du million d'euros. La charge de travail augmente et les traites aussi, laissant l'agriculteur seul face à des remboursements qui risquent bientôt de l'étrangler.

Enfin, on peut préciser que le développement de la filière d'électricité solaire participe aussi de ce mouvement puisqu'elle finance largement la construction de bâtiments lorsqu'elle peut en exploiter les surfaces de toiture. Ce faisant, elle diminue la mise de fonds nécessaire à l'exploitant pour lancer son atelier hors-sol et rend ainsi la situation plus avantageuse aux yeux des financeurs.

La cause animale

L214 est une association de défense des animaux « utilisés comme ressource alimentaire ». Depuis sa création, en 2008, elle publie des « enquêtes » pour dénoncer ce qu'elle appelle sur son site internet

5 Par exemple, si le nouvel associé se substitue à un employé salarié.

« les pratiques routinières et les dysfonctionnements d'une industrie qui considère et traite les animaux comme des marchandises ».

En effet, l'industrie agroalimentaire doit être sévèrement critiquée pour ce qu'elle produit à l'égard des animaux. Et les images diffusées par L214 nous obligent à voir ce que cette industrie cache dans ses bâtiments, bien que cette situation soit connue et documentée depuis fort longtemps. Ces images, souvent choquantes, agissent avec puissance sur nos émotions. Elles suscitent une réaction spontanée de dégoût qui se transforme parfois en un engagement militant en direction des animaux. De fait, 50 000 membres ont rejoint cette association qui compte 75 salariés et déclare un budget annuel de 8,3 millions d'euros. Au-delà des images sensationnelles, L214 gère de nombreux sites internet spécialisés ainsi que plusieurs programmes de « sensibilisation ». Une véritable start-up de communication pour « la cause animale ».

Aussi légitime qu'il soit, le dégoût suscité par les « enquêtes » de L214 ne permet pas de prendre toute la mesure de la situation et il faut mobiliser un peu d'esprit critique pour éviter les amalgames et les raccourcis dangereux. Cette prise de recul est d'autant plus difficile que le gouffre entre la ville et la campagne ne cesse de s'approfondir. La majorité de la population est entassée dans des agglomérations, alors que les producteurs de notre nourriture sont toujours plus isolés. Par conséquent, une grande partie de la population occidentale n'a plus aucun lien avec les animaux et le monde rural. L'absence de représentation incarnée laisse alors le champ libre à un idéal fantasmé et trop souvent anthropomorphe.

Il y a pourtant deux angles morts dans le discours de L214 et de tant d'autres associations animalistes. D'un côté, la production industrielle est amalgamée avec l'élevage. Comme nous l'avons vu précédemment, les ateliers de production industrielle ne peuvent pas être qualifiés d'élevage à proprement parler. Nous ne reviendrons pas ici sur les différences, mais nous tenons à faire remarquer que la confusion sémantique entretenue par l'association est malvenue,

sinon malhonnête. D'un autre côté, L214 dénonce les dysfonctionnements d'une industrie à l'égard des animaux mais elle passe sous silence les effets délétères de l'industrialisation sur les humains. Les exploitants intégrés et le personnel de l'agro-industrie en premier lieu. Mais aussi tous les éleveurs qui subissent la loi de l'agro-industrie, jusque dans les pays moins riches, où les paysans sont régulièrement menacés par les excédents de production européens, qui asphyxient leurs marchés locaux. N'oublions pas les consommateurs floués et souvent sans alternative, les travailleurs de tout pays exploités par les industries, en amont, en aval et à côté de la production alimentaire, ou encore les populations spoliées de leurs terres, chassées, persécutées et réduites à la misère. Une critique de l'industrie agro-alimentaire ne peut pas faire l'économie de ces vérités honteuses. Il n'en est jamais question dans le discours de L214 et des autres associations animalistes.

En guerre contre l'élevage

Sur son site internet, on peut lire que « pour mener à bien ses missions, L214 opte pour des modes d'action pacifiques et bienveillants, cohérents avec son aspiration à une société attentive aux besoins de tous les êtres sensibles ». Il est peu probable que les exploitants enquêtés apprécient la bienveillance de l'association à leur égard : des individus se sont introduits sur leur exploitation à leur insu pour capturer des images sans leur autorisation afin de les lyncher sur internet avant de porter plainte contre eux.

En réalité, non seulement L214 réalise des enquêtes à charge mais elle instrumentalise les images de la production animale industrielle pour mener une guerre totale contre la consommation de produits animaux, y compris ceux issus de l'élevage. L214 fait la promotion de l'antispécisme et, plus largement, de l'idéologie végane. Il suffit pour s'en convaincre de parcourir la librairie de l'association sur son site internet. Juste après la revue *Les Cahiers antispécistes*, on trouve Peter Singer, père de l'antispécisme, et Tom Regan, théoricien des

droits des animaux. Un peu plus loin, on peut également lire des auteurs plus récents comme Aymeric Caron, auteur du best-seller *No Steak*, ou encore d'autres livres aux titres évocateurs comme *Faut-il manger les animaux ?* et *Les animaux ne sont pas comestibles*.

Nous ne nous attarderons pas dans ce texte sur les motivations douteuses des dirigeants de L214, qui déversent en continu une propagande abolitionniste contre l'élevage. Jocelyne Porcher y consacre un livre très bien documenté⁶. Après avoir retracé l'histoire des courants de défense des animaux et s'être penchée sur le succès très récent de L214 et du discours contemporain, elle conclut que ces associations animalistes sont davantage motivées par l'élargissement du marché des protéines végétales et de l'agriculture cellulaire (viande in vitro) que par les conditions de vie des animaux ou, a fortiori, celles des humains.

Les militants de base et les sympathisants ignorent généralement les liens qui unissent L214 et l'industrie des substituts de viande. Leur engagement dans une alimentation « végane » ou dans une lutte « antispéciste » émane d'une compassion sincère pour les animaux maltraités. Voyons plutôt ce que recouvrent ces mots.

Véganisme, un idéal industriel

Le véganisme se démarque du végétarisme par sa radicalité. Le végétarisme se limite à la prohibition de la viande dans l'alimentation humaine. Le végétalisme va plus loin en supprimant tout produit animal de l'alimentation (œufs, laitages, miels...). Le véganisme impose l'abandon de tout produit ou sous-produit d'origine animale quel qu'en soit l'usage. Ainsi les œufs, les laitages, les laines, les cuirs ou encore les graisses animales sont exclus du mode de vie végan. Cette position repose sur des concepts moraux que la personne applique avec plus ou moins de zèle dans une

6 *Cause animale, cause du capital*, de Jocelyne Porcher, éd. Le Bord de l'eau, 2019.

démarche qui se veut vertueuse à l'égard des « autres espèces animales ». Par ailleurs, ces questions d'ordre moral ont donné naissance à un courant politique, l'antispécisme, qui entend lutter pour l'égalité entre « les animaux humains et les animaux non humains ». Ce courant politique fait une analogie entre les relations d'animaux humains et non humains d'une part et les relations sexistes ou racistes d'autre part. Selon la critique antispéciste, la différence d'espèce est à l'origine d'un rapport de domination qui doit être dénoncé et combattu.

Bien que le véganisme et l'antispécisme aient été formulés relativement récemment, on trouve des mouvements de défense des animaux dès la fin du XIX^e siècle, période de développement rapide du capitalisme industriel. L'intensification de la production n'est pas sans conséquences, et les violences les plus visibles deviennent intolérables aux yeux des bourgeois. Déjà le régime végétarien se popularise et le régime végétalien fait son apparition, mais les problèmes de santé qu'ils occasionnent en limitent le développement. En effet, certaines carences, en particulier en vitamine B12, qui n'existe à l'état naturel que dans les produits d'origine animale, peuvent entraîner des troubles graves. C'est d'ailleurs la conclusion à laquelle sont arrivés les zootechniciens qui voulaient supprimer les aliments d'origine animale de la ration des monogastriques (cochons et poulets). Ces ingrédients jugés trop coûteux devaient être remplacés par des produits d'origine végétale, mais l'absence de B12 dans la ration ne permettait pas d'obtenir les résultats escomptés. Les recherches se sont alors portées sur la fabrication industrielle de la précieuse vitamine. Depuis quelques décennies, la B12 est produite par la fermentation de micro-organismes (parfois OGM), et les industriels de la viande ont pu économiser sur la ration des monogastriques. Jusque dans les années 2010, 90 % de la production de vitamine B12 était destinée aux productions animales. Mais l'essor de l'idéologie végane est une aubaine pour ces industriels. Elle ouvre un nouveau marché prometteur. En effet, la dernière limite biologique au véganisme a été dépassée : l'industrie de la B12

permet à l'homme de transcender sa condition d'omnivore. Au prix de l'industrialisation totale de son alimentation.

La place centrale de l'animal dans l'histoire humaine est balayée d'un revers de main par le développement de la société industrielle, qui est censée nous libérer de toute entrave. Le postulat théorique pourrait être formulé ainsi : puisque l'état de la technique et la société industrielle permettent de substituer des ersatz aux produits d'origine animale, ce serait criminel de poursuivre l'élevage. Cette idée n'est pas nouvelle puisque Barjavel l'avait énoncée, on ne peut plus clairement, dans une dystopie publiée en 1943⁷.

Là où il suffisait de manger des aliments sains et variés pour être en forme, le véganisme propose de gérer sa santé en pilotant son alimentation nutriment par nutriment, ou d'en confier la gestion à des spécialistes qui établiront la ration idéale pour chacun : glucides, protides, lipides, oméga-3, oméga-6, vitamine B12, fer, calcium, vitamines C, D, E, K... Évidemment, le recours à des procédés industriels devient incontournable pour répondre à un cahier des charges aussi précis. En somme, L214 et les prosélytes du véganisme proposent d'appliquer aux humains les méthodes industrielles qu'ils dénoncent dans les productions animales pour condamner l'élevage. Ainsi, l'autonomie alimentaire des sociétés paysannes devrait être définitivement remplacée par le pilotage d'une alimentation industrielle de masse.

Bonnet blanc et blanc bonnet

Production hors-sol et véganisme sont les deux temps d'un même mouvement : l'industrialisation croissante de notre alimentation. L'un comme l'autre, ils pervertissent notre rapport aux animaux, puisque leurs promoteurs ne peuvent pas envisager ce rapport autrement qu'en termes de profit. Que reste-t-il alors pour vivre dignement une autre relation aux animaux, une relation qui prenne

7 *Ravage*, de René Barjavel, éd. Gallimard, « Folio », 1972, p. 40.

soin des animaux et des humains ? Il reste la pratique. Une pratique aussi vieille que la domestication. Il reste l'élevage.

L'élevage

L'élevage, nous l'avons déjà vu, est une vie avec les animaux⁸. C'est une relation complexe entre l'homme et l'animal où le sensible se mêle à l'économique, l'utile se joint à l'agréable. Le rationnel n'y tient pas toute la place, mais la raison n'est jamais loin. L'éleveur contemple ses animaux parce qu'il les trouve beaux et, ce faisant, il observe leur comportement et juge de leurs besoins. L'élevage est contraignant, mais il ne se résume pas à une somme de contraintes. Loin de là. Il est incontournable pour accéder à une forme de liberté. Pas de cette liberté de nanti que nous vend le libéralisme en prétendant abolir toute entrave à la jouissance (pour ceux qui en ont les moyens et aux dépens des autres). Il s'agit plutôt de la liberté que l'on éprouve par l'autonomie⁹ et qui permet encore à des centaines de millions de paysans à travers le monde de vivre dignement.

Mais l'élevage et la liberté qui lui est associée sont menacés de toutes parts depuis soixante-dix ans, si bien qu'ils reculent partout. En France, comme ailleurs, les élevages vivriers ont presque disparu. La professionnalisation des paysans devenus agriculteurs, puis la spécialisation de l'agriculture avaient déjà donné une nouvelle définition de l'activité en distinguant les éleveurs d'une part et les cultivateurs d'autre part. La mécanisation des travaux a enterré les animaux de trait et la culture de la traction animale. Le développement des transports et la mise en concurrence de productions disparates ont enseveli les moins rentables au profit des productions industrielles. Par la suite, la succession des crises de surproduction et la volatilité des prix ont fait le ménage parmi les éleveurs les moins compétitifs en laissant toujours plus de place à

8 *Plutôt nourrir*, de Noémie Calais et Clément Osé, éd. Tana, 2022.

9 *Terre et liberté*, d'Aurélien Berlan, éd. La lenteur, 2021.

l'industrie. Derrière la fiction libérale de la concurrence libre et non faussée, les politiques agricoles, celle de De Gaulle en premier lieu, ont entretenu cette dynamique depuis les années 1960 en distribuant des subventions pour baisser artificiellement le prix des denrées agricoles et conforter les empires agro-industriels¹⁰. C'est dans ce contexte mortifère que se sont multipliées les dernières attaques contre l'élevage. Mais, pour comprendre d'où elles viennent, il nous faut revenir sur l'histoire des normes en agriculture.

La gestion par les normes

Depuis les lois d'orientation agricole de 1960 et de 1962, la normalisation des pratiques agricoles est inscrite dans la législation comme un axe structurant de l'intensification de la production¹¹. De nos jours, il est courant de justifier cette intensification par la nécessité de nourrir le peuple français au sortir de la guerre. En réalité, la France a fait face à des excédents de production bien avant l'industrialisation de l'agriculture, dès 1949 pour le blé et 1953 pour le lait. En d'autres termes, les agriculteurs français ont été capables de nourrir la population sur les bases du modèle agricole d'avant guerre quelques années seulement après la fin du conflit.

En 1960, l'objectif annoncé dans la loi est la réduction des inégalités de revenus entre les agriculteurs et le reste de la population active. Nous savons aujourd'hui que cet objectif ne sera jamais atteint, puisque le revenu des agriculteurs ne cessera de baisser jusqu'à

10 Pour une analyse historique détaillée du processus d'industrialisation, on pourra lire *Le Paysan impossible*, de Yannick Ogor, éd. du Bout de la ville, 2017.

11 Dans un article paru récemment, Xavier Noulhianne décortique les textes de loi qui fondent l'organisation de l'agriculture industrielle encore en vigueur de nos jours : « Des officines de l'agriculture normalisée au "Quai de Trivy" : les conséquences concrètes d'une économie de réquisition », dans *Réinventer le pastoralisme*, sous la direction d'Aliénor Bertrand, éd. Belin, 2023.

passer en dessous du seuil de pauvreté pour un quart de nos contemporains¹².

Pour mettre en œuvre le programme du gouvernement gaulliste, la loi prévoit de généraliser la construction de filières de production sur le modèle de l'Office national interprofessionnel du blé (Onib). Ces offices, placés sous la tutelle de l'État, rassemblent des représentants des producteurs mais aussi des représentants de l'administration, des industriels du secteur et de la grande distribution. Dès lors, des groupements de producteurs constitués pour l'occasion ont toute latitude pour écrire les standards de production qui s'appliqueront ensuite à toute « la profession ». Ce sont évidemment les agriculteurs déjà spécialisés qui vont le plus contribuer à cet élan productiviste. Avec le concours des industriels, ils organisent le marché en lui créant un cadre normatif et réglementaire et orientent les financements publics selon les besoins de sa structuration. C'est la naissance de la cogestion, une innovation française qui a permis soixante-dix ans d'industrialisation agricole sans crise sociale majeure.

L'agriculture paysanne d'avant guerre a basculé dans le productivisme avec l'avènement de la V^e République. L'immense majorité des agriculteurs non spécialisés sont contraints de s'inscrire dans les filières, dont ils dépendent intégralement. Le producteur est réduit à un rôle de consommateur de produits industriels (machines, engrais de synthèse, produits phytosanitaires, emprunts, conseils...) et à celui de fournisseur de matières premières pour les industries en aval. Tous les choix techniques relèvent dorénavant de la filière, laquelle – avec les travaux de l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) – tend à intensifier et à homogénéiser la production pour faire du secteur primaire une industrie exportatrice.

Les normes deviennent centrales dans l'organisation des filières. Des règles sanitaires aux appellations d'origine contrôlée (AOC) en

12 « Parmi [les agriculteurs], 38 % gagnent très peu et 26 % vivent sous le seuil de pauvreté. » Voir *Insee première*, n° 1884, 2022.

passant par l'identification des animaux ou encore la certification en agriculture biologique (AB), elles standardisent les productions et organisent les différents segments de commercialisation. Toutes les normes ne sont pas obligatoires au sens législatif, mais les avantages qui leur sont liés (subventions, réductions de taxe...) les rendent souvent incontournables, lorsqu'elles ne sont pas imposées par un règlement. Ainsi, elles permettent à l'État de faire le tri parmi les agriculteurs, en orientant les aides publiques vers l'intensification de la production. Mais elles protègent également les industries françaises de la concurrence extérieure, en obligeant les importateurs à se conformer aux normes françaises pour entrer sur le marché intérieur. Ce dispositif sera d'ailleurs repris et étendu par la politique agricole commune (PAC).

On pourrait penser, comme le suggère la gauche paysanne, qui dénonce « la dérégulation » et « le désengagement de l'État » (sic), que ce déferlement de normes est un bénéfice pour le consommateur et la société en général parce qu'elles brideraient l'appétit d'industriels peu scrupuleux. Pour en juger, il faut comparer ce que les normes prétendent faire et ce qu'elles produisent réellement.

En l'occurrence, elles prétendent protéger la santé du consommateur, l'environnement et même les animaux. En réalité, elles protègent une organisation de la production extrêmement polluante (algues vertes, nitrates, bétonnage et artificialisation des terres...), dangereuse pour la santé (multiplication des cancers, des maladies neurodégénératives, scandales sanitaires à répétition, pollution des eaux, perturbateurs endocriniens...) et maintiennent les animaux dans des conditions déplorables en ajustant à la marge les paramètres de la production concentrationnaire (augmentation de la surface des cages à poule de quelques pourcents, réorganisation des cases pour les truies gestantes ou allaitantes...). Et, si on regarde les effets à moyen et à long terme, il est incontestable que la politique normative de la France a fait disparaître des centaines de milliers de fermes et qu'elle a soutenu la formation d'empires agro-industriels.

N'oublions pas que les normes sont d'abord des outils de régulation du marché, quand bien même elles s'appuient sur des aspirations sociétales pour légitimer leur existence. De fait, elles ne sont pas des freins pour l'industrie. Écrites et validées par les industriels eux-mêmes, les normes définissent le cadre légal sur lequel ils bâtiront leurs fortunes – en captant les financements publics au détriment des agriculteurs attachés à leur libre arbitre et à leur autonomie. Ainsi, les ateliers hors-sol ont de beaux jours devant eux – en attendant la généralisation de l'agriculture cellulaire – alors que les fermes d'élevage non spécialisées sont vouées à disparaître. Dans cette « modernisation » à marche forcée, *toutes* les exploitations, grandes ou petites, doivent se conformer aux normes industrielles, à commencer par l'impératif de traçabilité.

Traçabilité

La traçabilité est devenue l'alpha et l'oméga de l'assurance qualité. Directement issue de l'industrie des biens manufacturés qui fait intervenir une multitude d'opérateurs et de composants en provenance des quatre coins de la planète, la traçabilité a été transposée à l'agriculture avec la même ambition : suivre le parcours de produits qui passent de main en main, d'atelier spécialisé en atelier spécialisé, jusqu'au consommateur final, qui s'interroge légitimement sur l'intégrité de ce qu'il mange. On voit bien l'absurdité d'un tel système lorsqu'un éleveur fait naître, soigne, élève, puis tue l'agneau qu'il vend directement à son voisin. Qu'importe ! Il doit se conformer à la réglementation qui l'oblige à déclarer la naissance des animaux dans un délai de quelques jours et à poser sur chacun d'eux deux lourdes boucles d'oreille dotées d'une puce d'identification électronique. À défaut, les animaux sont déclarés « en perte de traçabilité ». Ils ne peuvent pas être vendus et finissent trop souvent « en procédure d'élimination » : des animaux en pleine santé sont alors euthanasiés sur décision administrative. Et, pour contraindre les éleveurs les plus récalcitrants, on a interdit de

commercialiser de la viande sans passer par l'abattoir, ultime point de contrôle de la traçabilité.

L'autre absurdité de la traçabilité est moins évidente. Cette accumulation de données sur les flux collectées par l'administration passe pour la garantie des qualités intrinsèques des produits. Pourtant, les scandales sanitaires nous rappellent régulièrement qu'il n'en est rien. Qu'il s'agisse des lasagnes de cheval, des œufs à la dioxine ou du lait à la salmonelle, le processus de traçabilité a été parfaitement respecté. Il a simplement permis de remonter la filière une fois le problème découvert aux dépens des consommateurs floués ou intoxiqués. Ceux-ci auront eu pour seule satisfaction de connaître l'origine officielle du litige, sans jamais obtenir la garantie que le problème ne se reproduira pas, ici ou ailleurs. Là où le sens de la responsabilité et la confiance réciproque sous-tendaient l'échange entre un agriculteur et un mangeur (parfois par l'intermédiaire d'un artisan commerçant), la traçabilité sert à blanchir des opérateurs anonymes et irresponsables. Qu'à cela ne tienne. Elle doit s'appliquer partout avec toujours plus de détails pour maintenir l'illusion d'une maîtrise de la qualité et, plus fondamentalement, pour étendre le contrôle de l'État sur les éleveurs et leurs animaux.

Une fois la traçabilité parfaitement opérationnelle, l'administration peut poursuivre son projet d'industrialisation des productions animales. À la fin des années 2010, « la biosécurité » devient son nouveau cheval de bataille.

Biosécurité

La répétition d'épidémies virales rarement transmissibles aux humains a entraîné la multiplication des normes dites de biosécurité. Derrière ce néologisme se cache une démarche qui prétend limiter l'apparition et la propagation des épidémies en appliquant des

principes stricts de cloisonnement et d'étanchéité¹³. Par exemple, il faut désormais élever séparément les différentes espèces de volailles (poulets, dindes, pintades, canards...). Les parcours doivent être clôturés pour éviter toute mixité, et le passage de l'un à l'autre nécessite un changement de tenue et un passage au pédiluve pour désinfecter ses bottes. Pour ce qui est de la production porcine, l'exploitation doit être organisée selon un zonage rigide avec une gestion des flux planifiée selon des directives précises. Chaque zone doit répondre à de nouvelles exigences. En particulier, les animaux doivent désormais être parqués derrière une double clôture : une palissade de grillage métallique de 1,3 m de haut complétée par une clôture électrifiée à 25 cm de distance, censée empêcher le contact entre cochons et sangliers, supposés porteurs de la peste porcine africaine ou d'autres virus¹⁴.

Ces mesures représentent des ajustements à la marge pour des ateliers hors-sol qui pratiquent déjà la séparation des espèces et un hygiénisme indispensable à la réussite de leur entreprise. Mais, pour les élevages de plein air, ces exigences kafkaïennes nécessitent une réorganisation de l'espace et des investissements lourds qui découragent souvent les éleveurs dépossédés de leur outil de travail. De fait, ils sont nombreux à ignorer les injonctions de l'administration et à attendre avec angoisse la visite des agents de l'État. Les plus vieux finiront leur carrière sans accrocs, mais leur ferme ne sera jamais reprise compte tenu des sommes nécessaires pour sa mise aux normes. Les autres, pris dans les filets des services vétérinaires, jetteront l'éponge et iront se faire embaucher chez des industriels la mort dans l'âme.

13 Toute ressemblance avec la gestion de l'épidémie de Covid-19 n'est pas nécessairement fortuite, mais il n'en sera pas question dans ce texte.

14 On pourra retrouver les informations détaillées dans *La Biosécurité pour les petits élevages de volailles* et *Biosécurité en élevage de porcs plein-air*, deux guides publiés par le syndicat la Confédération paysanne, qui prétend lutter contre l'industrialisation de l'agriculture.

Il faut tout de même noter que ces normes de biosécurité, surenchère de précautions illusoire, ne posent jamais la question de l'origine des épidémies. Elles partent toujours du postulat de la contamination par la faune sauvage, forcément malade. Nous avons déjà expliqué plus haut que le mode de production hors-sol est un environnement particulièrement propice aux agents pathogènes. On notera également que, malgré l'étanchéité des bâtiments et le strict contrôle de tout ce qui y rentre, il faut tout de même évacuer l'air vicié, les cadavres et la litière souillée. Les aires d'équarrissage sont rarement étanches, et certains agents pathogènes peuvent vivre plusieurs mois dans les excréments épandus à proximité de la faune sauvage. Enfin, les animaux eux-mêmes sont transportés d'entrepôts de triage en ateliers d'engraissement jusqu'aux gigantesques abattoirs, ce qui rend la circulation des agents pathogènes totalement incontrôlable. En somme, la situation n'est pas aussi simple que le prétend l'administration. Bien d'autres éléments permettent de conclure que les épidémies trouvent généralement leur origine dans le système de production hors-sol¹⁵. À l'inverse, l'élevage de plein-air est une force face aux épidémies. Les flux de matière et d'animaux y sont très restreints, ce qui limite la circulation des virus et des bactéries. Par ailleurs, les animaux en meilleure santé se défendent mieux contre la maladie, et la diversité génétique des troupeaux permet le développement d'une immunité individuelle et collective.

C'est compter sans la prévoyance de l'administration. En cas d'épidémie, il faut désormais confiner les animaux. Ça a été le cas lors du dernier épisode de grippe aviaire. Bio ou pas, plein-air ou pas, toutes les volailles devaient être enfermées dans des bâtiments, si bien que les mutilations et le cannibalisme sont devenus fréquents chez ces animaux habitués aux grands espaces. Mais le cynisme de l'État atteint des sommets avec les abattages préventifs : 16 millions de volailles entre novembre 2021 et mai 2022. La mise à mort d'animaux en bonne santé sous prétexte de protéger le reste de la

15 *Pandémie, une production industrielle*, de Lucile Leclair, coéd. Seuil et Reporterre, 2020.

population est un non-sens qui a anéanti plus d'un éleveur. Des collectifs locaux¹⁶ ont bien essayé de dénoncer ce carnage scandaleux sans réussir à établir un réel rapport de force.

Bien-être et maltraitance

La dernière lubie des pouvoirs publics, c'est le bien-être animal. On pourrait croire à une mauvaise blague après avoir lu le précédent paragraphe, mais le nombre de saisies d'animaux de ferme pour motif de maltraitance est en pleine explosion ces dernières années. Certaines associations de défense des animaux en ont même fait une spécialité très lucrative. La plus active dans le domaine est l'Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoir (OABA)¹⁷. C'est elle qui réalise la moitié des saisies dans les fermes de France. On peut penser que cette association dénonce les conditions de vie des animaux de batterie. Ces poules déplumées enfermées dans des cages de quelques centimètres carrés, ces truies entravées ou encore ces veaux anémiés isolés dans des cases minuscules. Pas du tout ! Les animaux saisis sont généralement élevés en plein air. Ç'a été le cas pour Michel, Paul, Aurélie, Thierry ou Christiane et Juliette, à qui l'administration a confisqué leurs animaux sur la base du rapport de la police vétérinaire, un service la direction départementale de la protection des populations (DDPP).

Chaque histoire est unique, mais nous pouvons affirmer qu'aucune de ces personnes n'a eu de geste, ni même d'intention, malveillant à l'égard de ses animaux¹⁸. S'il est parfois question de mal-être animal, il est indissociable du mal-être de l'éleveur lui-même. Généralement, l'instruction à charge s'inscrit dans un long processus de harcèlement

16 Collectifs Sauve qui poules, organisés par département.

17 Sur son site internet, l'OABA déclare une activité en pleine croissance avec 420 animaux saisis en 2010 pour atteindre les 2 090 en 2022.

18 Ces éleveurs et éleveuses se sont rapprochés du Collectif d'agriculteurs et d'agricultrices contre les normes, qui a recueilli leurs témoignages et les a accompagnés dans leur lutte face à l'administration.

administratif et vient achever ce travail de sape par la saisie du troupeau dans l'attente du jugement. Truffé d'imprécisions, d'omissions ou même de mensonges, le rapport de la police vétérinaire est le seul document qui fait foi. Il permet d'ordonner la saisie avec le concours des associations de protection animale (OABA en tête) et de marchands de bestiaux peu scrupuleux. Dans l'attente du jugement, les animaux sont confiés à une association, qui réclamera des pensions exorbitantes à l'éleveur lors du procès¹⁹.

Au tribunal aussi, ce sont le rapport de la DDPP et le témoignage de ses agents assermentés qui priment. La parole de l'éleveur et de son avocat n'ont aucune valeur face à la police vétérinaire, au procureur et aux juges. Leur méconnaissance du milieu agricole et de l'élevage se mue en un profond mépris pour ce métier de « plouc » et conduit invariablement à la condamnation de l'éleveur.

Non seulement l'éleveur est humilié et dépossédé de son troupeau, mais il cumule de lourdes peines. Des amendes et des peines de prison, mais aussi l'obligation de payer des sommes astronomiques au titre des dommages et intérêts pour l'association qui s'est portée partie civile. Les pensions, en particulier, peuvent dépasser la valeur des animaux saisis. Cerise sur le gâteau, l'association bienfaitrice des animaux se voit généralement attribué le troupeau à titre gracieux. Elle en tirera un joli profit par la vente des bêtes dans les circuits de la viande industrielle.

Dans le même temps, l'OABA travaille main dans la main avec les acteurs de la filière pour le développement d'un étiquetage « bien-être animal », donc d'une nouvelle norme. En 2020, l'association a remis le prix OABA à certains de ses partenaires : Groupe Casino, Carrefour et Magasins U, dont les rayons débordent de viandes et autres produits issus d'usines hors-sol.

19 Le film documentaire *Sacrifice paysan*, de Gabrielle Culand, est visible sur internet.

En somme, le bien-être animal est à l'industrie agroalimentaire ce que l'écoconception est à l'industrie des biens manufacturés : le travestissement spectaculaire des vices en vertus. Derrière cet écran de fumée, les intérêts des industriels et de leurs créanciers sont bien protégés.

Les normes tuent l'élevage

Les normes s'appliquent à éradiquer tout ce qui ne tend pas vers un idéal industriel. Elles matérialisent une aspiration à un contrôle total exercé par une administration omnipotente. Ô joie ! les technologies modernes rendent ce délire toujours plus accessible, et chaque génération de machines apporte son lot de contraintes supplémentaires et de justifications en temps réel sous le nom charmant de « simplification administrative ». Si les exploitants intégrés sont les larbins des industriels intégrateurs, les éleveurs sont devenus les larbins d'une administration totale ayant droit de vie ou de mort sur leurs animaux.

C'est un mouvement qui n'est pas propre à l'agriculture – les métiers de l'artisanat, en particulier dans le bâtiment, sont eux aussi durement touchés par les mises aux normes successives –, mais la pression est incontestablement plus forte dans l'élevage puisque le revenu de l'éleveur, intégralement couvert par les aides PAC²⁰, est conditionné par le respect de ces normes.

Cette analyse, réactualisée en 2017, a été popularisée par le Collectif d'agriculteurs et d'agricultrices contre les normes (alias Hors-normes). Derrière la formule « Les normes ne protègent que la santé des industriels », il dénonçait le rôle de l'État et de la PAC dans l'industrialisation acharnée des fermes et sa contrepartie, l'élimination des agriculteurs et agricultrices attachés à ce qui leur

20 En France, les subventions de la politique agricole commune (aides PAC) s'élèvent en moyenne à 150 % du revenu d'un éleveur. C'est-à-dire qu'elles couvrent l'intégralité du revenu plus des charges diverses à hauteur de la moitié du revenu.

reste d'autonomie : « L'État élimine les agriculteurs. » La situation dénoncée par le collectif a malheureusement trouvé une manifestation extrême tout près de chez nous avec l'assassinat de Jérôme Laronze, au mois de mai de la même année. Fidèle à des principes opposés à cette industrialisation, cet éleveur de Trivy avait longuement expliqué le rôle de l'administration dans la dépossession des agriculteurs²¹. Lâché par son syndicat, pourtant étiqueté à gauche, il devait être banni de la corporation des éleveurs : l'administration allait lui voler son troupeau. Finalement, ce sont les gendarmes qui lui ont tiré plusieurs balles dans le dos, mettant un terme à son échappée médiatique, à son combat et à sa vie.

Malheureusement, ce meurtre n'a pas suscité la réaction qu'il méritait. Des éleveurs et éleveuses continuent d'être écrasés par l'administration dans un silence complice. L'industrialisation gagne du terrain partout, y compris dans les petites fermes, de manière insidieuse, sous la forme de normes et de règlements. Il existe bien quelques îlots de résistance, mais les éleveurs, trop isolés, trop affaiblis, ne pourront pas mener cette lutte tout seuls. Ils doivent être encouragés et soutenus pour faire face à la pression administrative qui dénature leur métier et pervertit l'héritage culturel de plusieurs siècles d'élevage. Discuter avec eux de leurs pratiques et assumer collectivement les risques liés au refus de ces normes sont incontournables pour résister à l'industrialisation. C'est ce que fait le collectif Faut pas pucer, en mobilisant des mangeurs autour d'éleveurs qui refusent l'obligation de puçage des petits ruminants. D'autres le font de manière moins structurée pour s'affranchir de l'interdiction des tuailles²² à la ferme. En parallèle, le collectif Hors-normes a tenté d'établir un rapport de force sur la base d'une

21 Laborieusement diffusé, le texte intégral de Jérôme Laronze, *Chronique et états d'âme ruraux*, est disponible sur internet à l'adresse suivante : <https://larotative.info/jerome-laronze-chroniques-et-etats-3390.html>

22 Pratique paysanne qui consiste à tuer, vider et découper les animaux à la ferme.

solidarité plus large, et le groupe Parias²³ a fédéré des éleveurs saisis et d'autres agriculteurs pour se défendre face aux administrations. Autant d'initiatives heureuses qui méritent d'être reproduites autour de chez nous. Mais il faudra, au préalable, nous défaire de toute attente vis-à-vis de l'État et assumer collectivement le caractère vital de notre refus d'obtempérer.

23 Parias : acronyme du collectif Paysans anéantis et ruinés par l'idéologie animaliste et son système.

*« On pleure les Indiens des autres,
mais on tue les siens. »*

Bernard Charbonneau

- Brochure à prix libre -